

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

N° 121

AMENDEMENT

présenté par

Mme Bonnivard, Mme de Maistre, M. Hetzel, M. Liger, Mme Dalloz, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Descoeur, Mme Bazin-Malgras, Mme Duby-Muller, M. Boucard, Mme Chazé, M. End, M. Ceccoli, M. Pauget, Mme Minard et Mme de Pélichy

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
